## **FAITS DIVERS**

faits-dj.union@sonapresse.com

# Franceville: papa et "tantine" écroués pour violence sur mineur

Franceville/Gabon

RMEL Évrard Konogho, 44 ans, et Mireille Makabi, 50 ans, tous deux Gabonais, viennent d'être incarcérés à la prison centrale de Francedu Haut-Ogooué. Cet homme et sa sœur aînée se sont rendus auteurs de maltraitance et de complicité de maltraitance à l'encontre d'un enfant de 15 ans. Il s'agit de PEJM dont le corps restera sans doute marqué à vie.

D'après une source militaire proche du dossier, cela fait quatre ans que PEJM serait victime de violences corporelles et psychologiques de la part de son père. Armel Evrard Konogho, tantôt sous l'effet de stupéfiants

habitude de battre son enfant à l'aide de câbles électriques, des lianes, de branches de palmier et autres chaussures de sécurité. Exaspéré par cette maltraitance et ces sévices qui lui ont laissé des hématomes sur le corps, ville, le chef-lieu de la province l'adolescent s'est rendu à l'antenne de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM, également appelée B2) de Franceville, pour dénoncer son bourreau. C'est à la suite de cette dénonciation que le père fouettard a été arrêté. Ainsi que sa sœur aînée, qui assisterait passivement au déchainement de violences de son petit frère.

Les deux mis en cause ont été déférés devant le parquet local, où un juge d'instruction les a placés sous mandat de dépôt, mel Évrard Konogho est poursuivi pour coups et blessures volontaires par personne ayant autorité sur sa victime, conformément aux articles 230 et 235 du Code pénal. Quant à Mireille Makabi pour non-assistance à personne en danger, selon l'article 248 du Code pénal. Cette affaire vient remettre au goût du jour la sempiternelle question des violences faites aux enfants. Des faits pourtant sévèrement réprimés par la loi au Gabon, mais que nombre de parents semblent ignorer.



Le père fouettard, la victime et la tante.



### Ntoum: un incendie jette une famille à la rue



Les sinistrés attendent l'aide des autorités, entre autres.

AN Libreville/Gabon

E quartier Soleil à Ntoum, le chef-lieu du départe-✓ ment du Komo-Mondah, a été dernièrement le théâtre d'un violent incendie. Lequel a entièrement consumé une habitation, et condamné ses occupants (une femme, sa mère de 90 ans, ses enfants et ses petits-enfants) à dormir à la belle étoile.

Le jour des faits, il était un peu plus de 10 heures quand une épaisse fumée noire a commencé à s'échapper de la maison pendant que certains membres de la

maisonnée dormaient à poings fermés. Les voisins se sont immédiatement rendus sur les lieux pour porter secours à la famille piégée par le brasier. Curieusement, plus alerte, la nonagénaire était la première à être déjà sur ses deux pieds.

Les secours ainsi ont pu mettre à l'abri toutes les victimes, avant que les flammes ne se répandent complètement dans l'habitation en matériaux de fortune. Rien n'a pu être retiré. La maîtresse des lieux lance un SOS en direction des pouvoirs publics et des personnes de bonne volonté de leur venir en aide.

#### ADMINISTRATION PROVISOIRE

#### COMMUNIQUÉ

(Portant paiement des pensions du mois de février 2023)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance de tous ses bénéficiaires de pensions payés en espèces, que les paiements de l'échéance du mois de février débuteront, le vendredi 03 mars 2023 dans l'ensemble de ses agences sur toute l'étendue du territoire national, selon le calendrier établi ainsi qu'il suit :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Vendredi 03 mars 2023	De A à K
Lundi 06 mars 2023	De L à M
Mardi 07 mars 2023	De N à O
Mercredi 08 mars 2023	De P à Z

Par ailleurs, les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

La CNSS invite tous les pensionnés désirant changer de mode de paiement à bien vouloir communiquer leur relevé d'identité bancaire en agence, ou via l'adresse mail dpt@cnss.ga.

Fait à Libreville, le 27 février 2023

L'ADMINISTRATION PROVISOIRE